

**N° 33 – Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale » à la Commune de Brignoles pour la construction d'un ensemble sportif au complexe du Vabre**

VU l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2017-141 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 instaurant les fonds de concours communautaires au profit des Communes membres et fixant leurs modalités d'attribution et de versement ;

VU la délibération n° 3422-12-18 du Conseil Municipal de Brignoles du 20 décembre 2018 sollicitant un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale » auprès de la Communauté d'agglomération, pour la construction d'un ensemble sportif au complexe du Vabre comprenant un nouveau gymnase, des bureaux et des locaux associatifs en lien avec les activités sportives ;

CONSIDERANT l'engagement de la ville dans la politique sportive locale mais également sa volonté de développer de nouveaux équipements au complexe sportif du Vabre ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le fond de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par les bénéficiaires du fonds de concours et qu'ainsi, le total des fond de concours doit être au plus égal à la part financée par le bénéficiaire du fond de concours ;

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

<b>Plan de financement pour les travaux de mise en œuvre d'équipements sportifs au complexe du Vabre à Brignoles</b>				
<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES H.T</b>		
Cout total H.T. de l'opération	4 940 665 €	Département	14.17 %	700 000 €
		Région FRADT	4.05 %	200 000 €
		Agglomération Provence Verte	4,05 %	200 000 €
		Autofinancement	77,73 %	3 840 665 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 940 665 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>4 940 665 €</b>

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **d'attribuer un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.... » à la Commune de Brignoles, pour la construction d'un ensemble sportif au complexe du Vabre d'un montant de 200 000 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 4 940 665 €, soit un taux d'intervention de 4.05 %,**
- **de dire que la durée de validité d'attribution de ce fonds de concours est de 2 ans à compter de sa notification,**

- **et de dire que ce type de fonds de concours est conforme à la délibération n° 2017-141 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 et que la Commune s'engage à faire état de la participation versée pour l'opération, notamment sur chaque support de communication communal dans lequel sera présenté l'équipement créé ou les travaux réalisés.**

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2019 de la Communauté d'Agglomération.